

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'OFFRE ENTREPRISES TGV LYRIA

SNCF VOYAGEURS et les Chemins de Fer Fédéraux (CFF), sont responsables, chacun sur leur réseau ferré national, du service de transport ferroviaire international entre la France et la Suisse.

SNCF VOYAGEURS et les CFF collaborent, depuis de longue date, afin de proposer une Offre de transport international de voyageurs entre la France et la Suisse.

Ces deux entreprises ferroviaires sont chacune responsables, sur leurs territoires respectifs, de l'émission et de la distribution, sur leurs territoires respectifs, des titres de transport international de passagers entre la France et la Suisse (ci-après « Offre TGV Lyria ») correspondants.

Lyria SAS est une entreprise, détenue à 76% par SNCF VOYAGEURS et à 24% par les CFF, en charge de la politique commerciale de l'Offre TGV Lyria, du marketing, de la finance de la coopération TGV Lyria.

Afin de développer les échanges commerciaux avec la clientèle professionnelle, SNCF VOYAGEURS a mandaté Lyria, d'agir en son nom et pour son compte, pour la contractualisation des Offres Entreprises TGV Lyria.

1. GLOSSAIRE TGV LYRIA

TGV Lyria : Société par actions simplifiée de droit français, au capital de 80 000 EUR, immatriculée au RCS de Paris sous le N° B 428 678 627, dont le siège social est situé 25 rue Titon, 75011 Paris, France.

Entreprise adhérente (ou Entreprise) : Personne morale titulaire d'un numéro Siret qui accepte sans réserve les présentes conditions et dont l'adhésion est approuvée par TGV LYRIA conformément aux modalités décrites dans ces conditions générales d'utilisation.

Code Entreprise (ou Code FCE) : Code d'identification de l'Entreprise émis par TGV LYRIA à cette dernière pour accéder aux avantages de l'offre Entreprises TGV Lyria si l'entreprise n'en est pas déjà dotée.

Gestionnaire de voyages (ou Gestionnaire) : Personne physique qui représente l'Entreprise, qui accepte les conditions générales d'utilisation et qui accepte au titre de son rôle de Gestionnaire ou non d'être le point de contact de TGV LYRIA pour l'Entreprise pour tout ce qui concerne l'offre Entreprises TGV LYRIA et les services associés. Il ne peut s'agir en aucun cas d'un agent de voyages agissant pour le compte d'une entreprise. La personne physique adhérente déclare disposer du pouvoir suffisant pour représenter et engager l'Entreprise.

Voyageur : Utilisateur des tarifs de l'offre Entreprises TGV Lyria, collaborateur de l'Entreprise adhérente ayant reçu le Code Entreprise associé de la part du Gestionnaire ou des membres habilités à le diffuser en interne. Le gestionnaire peut lui-même être voyageur.

Consommations : Achats de billets de train à tarif réduit effectués ou exclusifs ou autres cartes ou billets de trains, du service régulier circulant sur l'ensemble des trajets internationaux TGV LYRIA au départ de/à destination de Paris ou Dijon et à destination/au départ de Genève, Lausanne, Bâle et Zurich, par les Voyageurs à titre professionnel avec le Code Entreprise. Si le Code de l'Entreprise n'est pas utilisé, le voyage ne sera pas comptabilisé dans les consommations de l'Entreprise. Les achats sont réalisés auprès du(es) point(s) de vente agréés SNCF habituel(s) de l'Entreprise, selon la procédure décrite à l'article 2.6. Les Consommations s'entendent nettes, c'est à dire diminuées des réductions consenties en vertu du présent Accord et des remboursements de billets.

2. DESCRIPTION DE L'OFFRE ENTREPRISES TGV LYRIA

L'offre Entreprises TGV LYRIA est une offre tarifaire et de services dédiée aux professionnels.

2.1 PUBLIC CONCERNE

L'offre est destinée aux personnes morales détentrices d'un numéro SIRET et représentées par un Gestionnaire (personne physique). Il peut s'agir notamment :

- D'une entreprise,
- D'une association,
- D'une organisation,
- De professionnels indépendants,
- De professions libérales etc.

L'offre Entreprises TGV Lyria est ouvert à toute entreprise quel que soit son secteur d'activité ou sa localité géographique.

2.2 COMPOSANTES DE L'OFFRE

Pendant la durée de l'adhésion décrite à l'article 2.4, L'offre Entreprises TGV Lyria permet à l'Entreprise adhérente d'obtenir :

2.2.1 Un Code Entreprise :

Si l'Entreprise n'est pas déjà en possession d'un Code Entreprise, celui-ci est envoyé à la personne physique ayant souscrit à l'offre Entreprises TGV Lyria lors de la confirmation de son adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria. Il s'agit d'un code de 7 caractères alphanumériques permettant d'identifier l'Entreprise. Le Code devra être diffusé à tous les collaborateurs de l'Entreprise susceptibles de voyager en train. Le Code permet aux Voyageurs de bénéficier d'une réduction sur le tarif Standard échangeable et remboursable sans frais sur les trajets internationaux.

Pour cela, les Voyageurs doivent revendiquer leur Code Entreprise lors d'achats liés aux avantages de l'offre Entreprises TGV Lyria.

Le gestionnaire aura ainsi une vue globale des consommations train effectuées par les Voyageurs dans le cadre de leurs voyages en train. Le Code Entreprise est incessible.

2.2.2 Une réduction de 20% sur le tarif Standard Flex :

Cette remise est accessible sur revendication du Code Entreprise en cours de validité lors de l'achat de billets SNCF au tarif Standard échangeable et remboursable sans frais sur tous les trajets internationaux TGV LYRIA au départ de/à destination de Paris ou Dijon et à destination/au départ de Genève, Lausanne, Bâle et Zurich.

2.2.3 De lettres d'informations commerciales TGV LYRIA :

Les Gestionnaires bénéficient avec L'offre Entreprises TGV Lyria de lettres d'informations commerciales TGV LYRIA au format électronique.

Ces lettres sont envoyées régulièrement en fonction de l'actualité TGV LYRIA à tous les Gestionnaires par courrier électronique ; et sur demande des gestionnaires de voyages, aux collaborateurs, sans limitation de nombre.

2.3 ELIGIBILITE AUX COMPOSANTS DE L'OFFRE ENTREPRISES TGV LYRIA

Les avantages et conditions préférentielles de l'offre Entreprises TGV Lyria sont accessibles selon les critères définis ci-dessous tant que le contrat est en cours de validité.

- Une réduction de 20% sur le tarif Standard échangeable et remboursable sans frais sur tous les trajets internationaux TGV LYRIA au départ de/à destination de Paris ou Dijon et à destination/au départ de Genève, Lausanne, Bâle et Zurich.
- Lettres d'informations : envoyées au(x) Gestionnaire(s) uniquement mais diffusables aux Voyageurs (sous la responsabilité du Gestionnaire qui procède à la diffusion ou qui fait la demande auprès de TGV Lyria via l'adresse email ci-contre : corporate@lyria.com)

2.4 CONDITIONS D'ADHÉSION

La personne morale qui souhaite adhérer à l'offre Entreprises TGV Lyria doit disposer d'un numéro SIRET. La personne physique qui se portera « Gestionnaire » doit disposer d'une adresse électronique valide qui constituera le moyen de contact privilégié de TGV LYRIA. En s'inscrivant, la personne physique reconnaît avoir l'autorisation d'adhérer à l'offre Entreprises TGV Lyria au nom de son entreprise, et que son entreprise accepte les conditions générales d'utilisation de l'offre Entreprises TGV Lyria.

L'Entreprise adhérente ne doit pas être déjà titulaire d'un Contrat Grand Compte TGV Lyria ou de l'offre Entreprises en cours de validité. L'Entreprise adhérente ne doit pas avoir fait l'objet d'une résiliation à l'initiative de TGV LYRIA depuis moins d'un an. L'adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria est gratuite et est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle nécessite un minimum de 5000€ de consommation annuelle sur les trajets internationaux TGV Lyria. Les conditions de résiliation de l'offre sont décrites ci-après à l'article 5.

2.5 MODALITES D'ADHESION

L'adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria est disponible sur tgv-lyria.com ou par simple demande via l'adresse email suivante : corporate@lyria.com

Si l'Entreprise est déjà bénéficiaire d'un code Entreprise, les conditions d'utilisation de l'adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria supposent la transmission obligatoire, lors de l'adhésion, des éléments suivants :

- nom de l'entreprise,
- nom et prénom de l'adhérent/gestionnaire
- une adresse électronique
- numéro de FCE ou n° de contrat CFF
- pays du siège de l'entreprise
- distributeur habituel (SNCF et/ou CFF)
- politique voyage de l'entreprise
- consommation moyenne annuelle en euros, en CHF ou en nombre d'aller-retour entre la France et la Suisse
- anticipation moyenne des voyages entre la France et la Suisse

Si l'Entreprise n'est pas bénéficiaire d'un code Entreprise, les conditions d'utilisation de l'adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria supposent la transmission obligatoire, lors de l'adhésion, des éléments suivants :

- SIRET,
- nom de l'entreprise,
- Code NAF,
- effectif de l'entreprise,
- Code postal Pays,
- nom et prénom de l'adhérent,
- une adresse électronique,
- un numéro de téléphone fixe ou mobile et la fonction de l'adhérent au sein de l'entreprise (gestionnaire des déplacements, salarié ou dirigeant).
- pays du siège de l'entreprise
- distributeur habituel (SNCF et/ou CFF)
- politique voyage de l'entreprise
- consommation moyenne annuelle en euros, en CHF ou en nombre d'aller-retour entre la France et la Suisse
- anticipation moyenne des voyages entre la France et la Suisse

À défaut, la demande d'adhésion ne pourra être prise en compte. Ces informations peuvent, par la suite, être modifiées gratuitement sur simple demande par email à corporate@lyria.com.

Lorsque le Gestionnaire adhère à l'offre Entreprises TGV Lyria, il reçoit sous 30 jours ouvrés son code Entreprise (FCE) unique et incessible lui permettant de bénéficier des avantages de l'offre. Les informations transmises sur le formulaire sont ensuite analysées par une équipe dédiée qui vérifie la concordance des données de l'entreprise. L'adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria peut être refusée en cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'adhésion (numéro SIRET correspondant à une autre entreprise, fausses coordonnées du gestionnaire de voyages, etc.) ou si l'Entreprise dispose déjà d'un contrat Lyria actif non compatible avec un

L'offre Entreprises TGV Lyria (par exemple un Contrat Grand Compte). L'adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria est rendue définitive 15 jours ouvrés après sa demande d'adhésion envoyée en format électronique, après la vérification des données de l'entreprise, sauf cas de non-concordance des données ou fraude établie. En cas de non-concordance des données / fraude établie, le Gestionnaire de voyages reçoit par mail une notification l'invitant à régulariser sa situation par email à corporate@lyria.com

Si sa situation n'est pas régularisée dans les 10 jours ouvrés suivant la date d'envoi de la notification, TGV LYRIA se réserve le droit d'annuler sa demande d'adhésion et de supprimer son code entreprise (FCE).

Après envoi de la demande d'adhésion, le client a la possibilité de contacter TGV Lyria par email à l'adresse corporate@lyria.com afin de demander des modifications des informations enregistrées. Dans ce cas, après prise en compte des modifications par les conseillers TGV LYRIA, un courrier électronique de confirmation contenant les modifications effectuées sera envoyé au Gestionnaire.

Le Gestionnaire s'engage à informer les collaborateurs Voyageurs de l'Entreprise des conditions d'application de l'offre Entreprises TGV Lyria et se porte fort du respect des obligations découlant du présent contrat par les collaborateurs Voyageurs. Le Code Entreprise est ensuite diffusé par le Gestionnaire au sein de l'Entreprise (et / ou à son agence de voyages) afin de permettre aux Voyageurs de bénéficier des avantages de l'offre Entreprises TGV Lyria (voir article 2.6 pour les modalités d'utilisation).

2.6 MODALITÉS D'UTILISATION DES COMPOSANTES TARIFAIRES

Les composantes tarifaires de l'offre sont accessibles sur les canaux de distribution SNCF selon différentes modalités, propres à chaque type de canal. Le Code Entreprise obtenu lors de l'adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria est obligatoire pour acheter les billets remisés en Standard sur les billets échangeables et remboursables sans frais. Le Voyageur devra donc fournir ou saisir ce code lors de ses achats.

Dans certains cas d'après-vente des billets remisés en Standard, le code Entreprise peut être requis.

L'achat des billets s'effectue auprès du point de vente SNCF habituel de l'Entreprise.

Pour tout problème dans l'utilisation ou la validité du Code Entreprise, le Voyageur peut remonter ces dysfonctionnements à son Gestionnaire afin que ce dernier prenne contact avec TGV Lyria (voir article 8).

Afin d'accéder à un suivi de tous les achats réalisés par les Voyageurs ayant utilisé leur Code Entreprise sur les trajets internationaux TGV Lyria, le Gestionnaire pourra prendre contact avec TGV Lyria par email via corporate@lyria.com. Les Voyageurs d'une même entreprise doivent utiliser le code Entreprise quel que soit le choix du tarif parmi les tarifs TGV Lyria sur les trajets internationaux de manière à ce que les bilans de consommation train, soient exhaustifs.

3. RESPONSABILITE

Chacune des Parties est responsable de tout dommage résultant de l'exécution et/ou de

l'inexécution des obligations lui incombant au titre du Contrat, qu'elles soient accomplies par elle-même, ou par toute personne physique ou morale agissant en son nom et pour son compte.

TGV LYRIA n'est pas responsable des prestations ne faisant pas spécifiquement l'objet de l'offre Entreprises TGV Lyria ou plus généralement des prestations réalisées par des tiers (par ex : les entreprises de location de voiture, entreprises de taxi, le transporteur ferroviaire...)

Chaque partie s'engage en conséquence à garantir, à raison des dommages visés à l'alinéa précédent, l'autre Partie, ses représentants, son personnel, contre tout recours qui pourrait être exercé à leur rencontre de ce chef et à les indemniser de la totalité des préjudices résultant pour eux des faits susmentionnés.

L'Entreprise adhérente reconnaît et accepte expressément que la seule obligation de TGV LYRIA dans le cadre de l'offre Entreprises TGV Lyria consiste à fournir à l'Entreprise adhérente pendant la durée du contrat, aux conditions prévues par celui-ci :

- la transmission du Code Entreprise au Gestionnaire si ce dernier n'en est pas déjà bénéficiaire par ailleurs,

- une réduction sur l'achat de billet échangeable et remboursable sans frais en Standard

- la transmission du bilan de consommation annuel TGV Lyria sur les trajets internationaux liés à l'utilisation du Code Entreprise.

TGV LYRIA n'est pas responsable de la transmission du Code Entreprise aux utilisateurs finaux de l'offre, les Voyageurs. L'Entreprise est responsable de la transmission du Code aux collaborateurs Voyageurs et de son utilisation dans les conditions citées aux présentes conditions (notamment eu égard au caractère incessible du Code et à son utilisation à titre professionnel). TGV LYRIA se réserve le droit de demander réparation à l'Entreprise pour tout dommage causé par ses collaborateurs Voyageurs dans le cadre de l'exécution des présentes conditions et notamment en cas d'utilisation frauduleuse du Code Entreprise.

La responsabilité de TGV LYRIA ne saurait être engagée dans l'hypothèse où un Code Entreprise serait communiqué ou partagé sur Internet, les réseaux sociaux etc.. Dans ces cas et après étude de la demande de l'Entreprise adhérente, TGV LYRIA pourra attribuer un nouveau Code à l'Entreprise et inactiver le précédent. L'intégralité des accès, des suivis de consommations et des éléments liés au précédent Code Entreprise seraient alors définitivement perdus.

4. MODIFICATION DE L'OFFRE EN COURS DE VALIDITE

TGV LYRIA se réserve le droit de modifier l'offre Entreprises TGV Lyria sans préavis dans le cas où ces modifications ne portent ni sur la gratuité de l'offre, ni sur la durée, ni sur les caractéristiques essentielles de l'offre (c'est-à-dire hors modifications importantes liées à l'achat de billets remisés en STANDARD).

Le cas échéant, de nouvelles conditions générales d'utilisation seront rédigées et accessibles en téléchargement sur le site Internet www.tgv-lyria.com. Le Gestionnaire sera informé par courrier électronique de toutes modifications apportées aux conditions générales d'utilisation.

Dans le cas où TGV LYRIA modifie le périmètre de l'offre de manière substantielle, un courrier électronique sera adressé au Gestionnaire pour l'informer de ces modifications. Les nouvelles conditions de l'offre seront soumises à l'acceptation de l'Entreprise adhérente par le biais de son Gestionnaire.

Dans le cas où les nouvelles conditions de l'offre n'agrément pas l'Entreprise adhérente, celle-ci peut résilier l'offre à tout moment selon les conditions fixées à l'article 5 ci-après.

En cas de changement de Gestionnaire, l'Entreprise est responsable de la modification de ses coordonnées pour continuer à recevoir les informations liées à l'offre Entreprises TGV Lyria.

5. RÉSILIATION DU CONTRAT

La résiliation de l'offre Entreprises TGV Lyria entraîne les conséquences suivantes :

- Les consommations de l'Entreprise sur les trajets internationaux en TGV Lyria ne sont plus suivies.
- Le tarif remisé sur la Standard n'est plus accessible. Un titre au tarif remisé Standard acheté avant la résiliation de l'offre Entreprises TGV Lyria peut être utilisé ou remboursé sous réserve des conditions de remboursement dudit titre.

5.1 RÉSILIATION A L'INITIATIVE DE L'ENTREPRISE

L'offre Entreprises TGV Lyria peut être résilié à tout moment et sans préavis à l'initiative du Gestionnaire de voyages. Le Gestionnaire de l'offre Entreprises TGV Lyria est le seul habilité à demander la résiliation de son contrat. Pour cela il lui suffit d'adresser une demande écrite par email à corporate@lyria.com (voir les coordonnées à l'article 8).

A des fins d'optimisation de l'offre, le motif de résiliation pourra vous être demandé lors du traitement de votre demande sans que celui-ci soit obligatoire. La résiliation sera effective sous 15 jours ouvrés maximum.

5.2 RÉSILIATION A L'INITIATIVE DE TGV LYRIA

L'offre Entreprises TGV Lyria peut être résilié de plein droit par TGV LYRIA, avec effet immédiat, pour les motifs suivants :

- utilisation frauduleuse du Code Entreprise,
- fraude établie dans la constitution du dossier d'adhésion (numéro SIRET correspondant à une autre entreprise, fausses coordonnées du gestionnaire de voyages, etc.),
- fausse déclaration,
- falsification des billets,
- un nombre abusif de demandes de renouvellement de Code Entreprise.

La résiliation n'exclut pas l'engagement de poursuites judiciaires, notamment pénales. TGV Lyria notifie la résiliation au Gestionnaire de voyages par courrier électronique. La résiliation prend effet à la date d'envoi de ce courrier.

En cas de résiliation à l'initiative de TGV LYRIA, le Gestionnaire de voyages concerné s'engage à informer les voyageurs de l'Entreprise de la résiliation de l'offre Entreprises TGV Lyria. En cas d'utilisation frauduleuse de l'offre Entreprises TGV Lyria ou de ces composants, TGV LYRIA se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande d'adhésion faite par le Gestionnaire s'il est fautif ou par un autre gestionnaire pour la même entreprise si la fraude relève de l'Entreprise elle-même et ce pendant une durée d'un an.

5.3 CAS PARTICULIER

En cas de fraude indépendante de la volonté de l'Entreprise engendrant des problèmes de suivi des consommations (Code subtilisé et utilisé par des tiers par exemple), un nouveau Code Entreprise pourra être créé à la demande du Gestionnaire et après étude de la situation par TGV Lyria.

Cela engendre les conséquences suivantes :

- le précédent Code est invalidé : il devient inutilisable sur les canaux de distribution,
 - le nouveau Code Entreprise est créé et envoyé au Gestionnaire de voyages de l'Entreprise.
- Dans ce cas précis, l'intégralité des suivis de consommations et des éléments liés au précédent Code Entreprise seraient alors définitivement perdus.

L'Entreprise est responsable de la diffusion du nouveau code Entreprise auprès de ses Voyageurs collaborateurs.

6. ROLE ET REPONSABILITE DU GESTIONNAIRE ET DU VOYAGEUR

Les conditions générales d'utilisation de l'offre Entreprises TGV Lyria SNCF s'imposent au Gestionnaire. Celui-ci reconnaît avoir pris connaissance et accepté ces présentes conditions, ainsi que les conditions générales de transport, accessibles directement sur le site www.tgv-lyria.com.

Le Gestionnaire est responsable de l'information et de la diffusion des Conditions Générales d'Utilisation aux utilisateurs finaux de l'offre (voyageurs et collaborateurs de l'Entreprise adhérente).

Le Gestionnaire se doit d'informer TGV Lyria via l'adresse email suivante : corporate@lyria.com sans délais dans les cas suivants :

- départ du Gestionnaire de voyages de l'Entreprise,
- changement de Gestionnaire,
- modification dans les coordonnées ou les informations générales du Gestionnaire principal ou secondaire,
- modification dans les coordonnées ou les informations générales de l'Entreprise,
- cessation d'activité ou transformation de l'Entreprise qui reviendrait à modifier son numéro SIRET ou le rendre obsolète,
- tout autre cas susceptible de venir impacter le bon fonctionnement de la vie de l'offre pour l'Entreprise.

Il revient au Gestionnaire de diffuser le Code Entreprise ainsi que la plaquette de présentation de l'offre au sein de l'Entreprise. Le Voyageur se doit d'utiliser le Code de son Entreprise dans le respect de la politique de voyage de l'Entreprise. Il revient au Gestionnaire de responsabiliser les utilisateurs dans la bonne saisie systématique du Code Entreprise dans le but d'obtenir un bilan de consommation TGV Lyria sur les trajets internationaux représentatif de la consommation réelle de l'Entreprise.

Le Voyageur (et l'entreprise qu'il représente) est responsable de l'utilisation confidentielle du Code Entreprise sur les différents canaux de distribution et n'est aucunement autorisé à le divulguer à des tiers. L'Entreprise adhérente sera tenue pour seule responsable de l'utilisation abusive par ses salariés des avantages et droits à réduction qui découlent du présent Contrat.

L'Entreprise est considérée inactive si aucune consommation n'est enregistrée depuis 12 mois. Si une entreprise inactive et dont le numéro de SIRET est radié, TGV LYRIA se réserve le droit de supprimer l'Entreprise de sa base et de rendre le code Entreprise inactif.

7. PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'utilisation de ses services, TGV LYRIA (25 rue Titon - 75019 Paris - France), en qualité de responsable de traitement, est susceptible de collecter et traiter des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, nom de l'entreprise, fonction dans l'entreprise, numéro de SIRET, code NAF, Code FCE) vous concernant conformément aux finalités de traitement décrites au point 2 ci-dessous.

TGV LYRIA est attaché au respect des règles de protection de la vie privée de ses gestionnaires de voyages et voyageurs. Afin de veiller à la bonne application de ces règles, TGV LYRIA a désigné un délégué à la protection des données qui est le relais privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vous pouvez le contacter à l'adresse dpo-lyria@itnovem.com pour toute question relative aux données personnelles traitées par TGV Lyria. TGV LYRIA met également en œuvre les procédures internes adéquates afin de sensibiliser ses employés et d'assurer le respect de ces règles au sein de son organisation.

7.1. Moyens de collecte de vos données

Pour profiter pleinement des avantages de l'offre Entreprises, vous devez nous communiquer vos données entreprises et données personnelles via le formulaire d'inscription présent sur tgvliria.com ou par email à corporate@lyria.com. Lorsque vous adhérez à l'offre Entreprises TGV Lyria, vous acceptez les Conditions Générales d'utilisation. Vous avez la possibilité d'accepter ou non de recevoir des informations commerciales de TGV LYRIA relatives à l'offre Entreprises TGV Lyria ou à des propositions de solutions d'offres tarifaires adaptées à vos besoins.

7.2. Finalités de traitements et bases juridiques

Vos données sont principalement utilisées à des fins de réservation et d'achat de billet, de fourniture de prestations ou services spécifiques : prestation de transport, gestion de la relation contractuelle, gestion des abonnements, prospection commerciale, gestion de vos réclamations, enquêtes de satisfaction, études statistiques et ciblage marketing, nouveaux services et produits destinés à améliorer votre expérience client en tant que gestionnaire de voyages et celle de vos collaborateurs : depuis la réservation jusqu'après le voyage en train, service après-vente, traitement de vos demandes et/ou réclamations. Outre les cas où votre consentement a été recueilli (notamment pour vous communiquer des offres personnalisées), le traitement de vos données pour les différentes finalités susvisées est notamment nécessaire pour assurer l'exécution du contrat de transport.

COMBIEN DE TEMPS VOS DONNÉES SONT-ELLES CONSERVÉES ?

TGV LYRIA s'engage à conserver vos données personnelles pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées. De plus, TGV LYRIA conserve vos données personnelles conformément aux durées de conservation imposées par les lois applicables en vigueur.

Ces durées de conservation sont définies en fonction des finalités de traitement mis en œuvre par TGV LYRIA et tiennent notamment compte des dispositions légales applicables imposant une durée de conservation précise pour certaines catégories de données, des éventuels délais de prescription applicables ainsi que des recommandations de la CNIL concernant certaines catégories de traitements de données (par exemple, Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 portant modification d'une norme simplifiée concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion de clients et de prospects (NS-048), ...).

QUI EST SUSCEPTIBLE D'ACCÉDER À VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Les données collectées par le biais de l'adhésion à l'offre Entreprises TGV Lyria, sont susceptibles d'être communiquées au personnel habilité TGV LYRIA, dans le cadre de l'accomplissement de tout ou partie des prestations visées ci-dessus. Nous vous rappelons que dans ce cadre, TGV LYRIA demande à ses prestataires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection de ces données.

COMMENT EXERCER VOS DROITS ?

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous pouvez, à tout moment, exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant ainsi que vos droits de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de vos données personnelles.

En outre, vous disposez légalement du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel post mortem. Pour exercer ces droits, vous devez contacter TGV Lyria par e-mail (corporate@lyria.com).

Enfin, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (www.cnil.fr)

8. DISPOSITIONS DIVERSES

Les présentes conditions générales d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées. Une version à jour est disponible sur le site www.tgv-lyria.com et sur demande par email auprès TGV LYRIA à corporate@lyria.com. Toute demande ou réclamation relative à l'offre Entreprises TGV Lyria peut être à cette même adresse.

9. JURIDICTIONS COMPETENTES ET DROITS APPLICABLES

La loi applicable est le droit français. Tout éventuel litige se rapportant notamment à l'application, l'exécution, l'interprétation et/ou la validité des Conditions Générales d'Utilisation et/ou l'utilisation de l'offre Entreprises TGV Lyria et/ou des services proposés, qui ne se règle pas par la voie amiable, sera porté exclusivement devant le Tribunal de Paris compétent